


AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي African Commission on Human & Peoples' Rights		UNIÃO AFRICANA Commission Africaine des Droits de l'Homme & des Peuples
No. 31 Bijilo Annex Lay-out, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel: (220) 441 05 05 / 441 05 06, Fax: (220) 441 05 04 E-mail: au-banjul@africa-union.org ; Web www.achpr.org		

Fiche technique sur la République du Sénégal¹ En prévision de la 45^e Session du Groupe de Travail sur L'Examen Périodique Universel

Introduction

La République du Sénégal est un État membre de la CEDEAO, avec plus de 16,2 millions d'habitants et 196.722 km² de superficie.

Selon l'Agence de Développement de l'Union Africaine (AUDA-NEPAD)², s'agissant de la mise en œuvre de l'Agenda 2063³, le Sénégal affiche des résultats positifs dans la majorité des priorités, à l'image de celles portant sur : Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-être pour tous, des citoyens bien formés et une révolution des compétences étayée par la science, la technologie et l'innovation, des citoyens en bonne santé et bien nourris, les valeurs et pratiques démocratiques, principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit et des jeunes et des enfants engagés et autonomes.

En revanche, des efforts sont attendus du Sénégal pour la mise en œuvre d'autres objectifs, à l'image de la mise en place d'institutions compétentes et d'un leadership transformé à tous les niveaux, des économies et des communautés durables au plan environnemental et résilientes au plan climatique, des économies transformées favorisant la création d'emplois et une agriculture moderne pour une productivité accrue.

¹ La fiche couvre la période considérée par le 4^e cycle de l'Examen Périodique Universel, à savoir depuis novembre 2018 (Arrêtée au 19 juin 2023).

² [AUDA-NEPAD, Results Footprint 2019 Edition, Senegal](#)

³ C'est le cadre stratégique du continent qui vise à atteindre son objectif de développement inclusif et durable.

État de ratification des instruments régionaux

Instrument africain des droits de l'Homme	État de ratification par le Sénégal
Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples	13/08/1982
Charte Africaine des Droits et du Bien-Etre de l'Enfant	29/09/1998
Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif à la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples	29/09/1998
Déclaration sous l'Article 34(6) du Protocole relatif à la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ⁴	Non
Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Droits de la Femme en Afrique	27/12/2004
<i>Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance</i>	<i>Signée 15/12/2008</i>
<i>Protocole portant Statut de la Cour Africaine de Justice et des Droits de l'Homme</i>	<i>Signé 15/12/2008</i>
<i>Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux Personnes Déplacées en Afrique (Convention de Kampala)</i>	<i>Signée 12/07/2011</i>
Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Personnes Agées	Non
Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur les Droits des Personnes Handicapées en Afrique	Non
Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur le Droit des Citoyens à la Protection Sociale et à la Sécurité Sociale	Non

État de soumission des Rapports Périodiques devant la CADHP

Sénégal	Documents
Dernier Rapport Périodique soumis	12-15 Rapport Périodique combiné 2015-2022
Observations finales	En cours
Partie sur la mise en œuvre du Protocole de Maputo	Non
Partie sur la mise en œuvre de la Convention de Kampala	Non
Nombre de Rapports dus	En cours / à jour

⁴ Pour accepter la compétence de la Cour pour recevoir des plaintes individuelles émanant d'individus ou d'ONGs.

Institution Nationale des Droits de l'Homme

INDH	Statut d'affilié de la CADHP
Conseil Consultatif National des Droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire	Non

Résolutions adoptées par la CADHP

Intitulé	Date d'adoption
-	-

Missions de promotion

Mission de promotion	Rapport
Demande adressée à l'Etat Partie en 2019	-

Communiqués adoptés par la CADHP

Intitulé	Date d'adoption
Communiqué de presse sur la situation des droits de l'homme au Sénégal	07/06/2023
Communiqué de presse sur la situation des droits de l'homme au Sénégal	16/03/2023
Communiqué de presse sur les manifestations au Sénégal	09/03/2021

Décisions sur les communications

Communication	Décision
Depuis novembre 2018	-

Lettres d'appel / appels urgents

Lettre	Date
Lettre d'appel urgent à la République du Sénégal, concernant la situation de M. Toufan Feyzi Nizamoglu réfugié Turc au Sénégal menacé d'expulsion.	29/07/2022

Lettres de félicitations

Lettre	Date
Lettre de félicitations conjointe pour l'avancement de la parité hommes-femmes au Sénégal	26/09/2022
Message de félicitations au Président de la République du Sénégal pour l'adoption du projet de Loi sur le statut des réfugiés et des apatrides le 5 avril 2022 par l'Assemblée Nationale.	19/04/2022

Aspects positifs

- Adoption du projet de Loi sur le statut des réfugiés et des apatrides le 5 avril 2022, par l'Assemblée Nationale du Sénégal (2022).
- Avancement de la parité hommes-femmes après les élections législatives au Sénégal (2022).
- Élections pacifiques organisées au Sénégal (2019).

Domaines de préoccupation

- ☒ L'usage excessif de la force par les services de sécurité pendant les manifestations au Sénégal en 2021.

CADHP, Juin 2023